



Loyer impayé par un co-locataire responsabilité caution

Par **Phoenix1971**, le **26/02/2009** à **20:28**

Voilà, un ami est en co-location avec sa copine. Ils ne portent pas le même nom et leurs parents respectif se sont portés caution. Donc 2 colocataires avec chacun une caution solidaire. La femme est partie sans prévenir et lui se retrouve à payer le loyer **SEUL**. Le temps du préavis, ne peut-il pas réclamer la moitié du loyer à la caution de son ex amie ou doit-il assumer le loyer seul jusqu'à la fin du préavis? Merci de votre réponse par avance. Cordialement. Phoenix

Par **Paula**, le **27/02/2009** à **10:31**

Bonjour, Normalement, il doit supporter seul le loyer, mais qu'il demande, effectivement, à la caution de son amie si elle veut bien régler la moitié. A l'amiable. Mais, ce n'est pas une obligation pour la caution. Cordialement